

COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 12/05/2015

Lieu : SALLE DU CONSEIL

Membres :

Raphaël CHEVALARD – Brigitte HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE –
Mireille ROUZAUD – Joël PUJADE - Lysiane PALISSE – Julien LACROIX – Stéphane LHUISSIER –
Sylvie LARCHEVEQUE -

Absent : aucun

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Diffusion : les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 18/05/2015

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 2 sur 11
--	---------------------------------	---

ORDRE DU JOUR

1. Location salle des fêtes
2. Avancement budgétaire
3. Retour d'expérience un an de fonctionnement du Conseil Municipal
4. Examen du déploiement du référentiel
5. Transfert de compétence réseau incendie
6. DIA PESENTI - MONTI / PIN-BARRAS Gilbert et DIA BRUNEL/BOURIGAULT-GOUZY
7. Reprise parcelle Garonne B902
8. Aire de jeux
9. Délibération chemins communaux pour DDTM
10. Questions et informations diverses

PREAMBULE

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 8 avril 2014, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

1. LOCATION SALLE DES FETES

La salle des fêtes est maintenant équipée d'un vidéo projecteur et d'internet. Pour les locataires désireux d'utiliser la vidéo le prix sera de :

- 50 euros si la vidéo est louée indépendamment de la sono
- 25 euros si la vidéo est louée avec la sono, elle-même déjà louée 50 €

Le prix de la caution globale est de 1500 €.

Le terrain de sport pourra être mis à disposition du locataire en tant que parking, à titre gratuit, dans des conditions précises définies par convention.

Il est constaté que la salle des fêtes reste vacante plus de 25 % des weekends ; elle sera en conséquence ouverte à la location des personnes n'habitant pas le village au prix de 500 € (prix de location des salles des communes voisines pourtant plus petites et moins bien équipées). Les conditions de tarifs pour les personnes du village sont inchangées.

La location se fera à partir du samedi matin et éventuellement du vendredi soir si la salle est libre.

L'ensemble de ces dispositions est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal ; les conventions, tarifs et règlement seront modifiées en conséquence pour une application à compter du 15 mai.

2. AVANCEMENT BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal a examiné l'avancement des comptes au 12 mai 2015. Il en ressort :

- Un avancement du poste Dépenses de Fonctionnement conforme à la prévision
- Un déficit de recettes en raison d'un retard important des versements de l'Etat (impôts, taxes et autres dotations)
- Une trésorerie, en conséquence, très réduite

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00
	Page : Page 3 sur 11

- Des dépenses d'investissement très en deçà de la prévision car :
 - La commune n'engage pas les travaux nécessitant des subventions tant que ces dernières ne sont pas accordées.
 - La plupart des travaux réalisés en 2015 sur les chemins et ouvrages l'ont été avec le concours des conseillers municipaux ce qui entraîne une économie supérieure à 50 % de la prévision.

Par ailleurs l'Etat ne s'est toujours pas positionné officiellement sur les subventions – fonds de calamités publiques – suite aux inondations. Le chiffre de subvention avancé est de 57 % mais rien n'est confirmé. Un nouveau point sera fait en juin.

3. RETOUR D'EXPERIENCE APRES UN AN DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

a. Rappel du référentiel (ligne de conduite du Conseil Municipal tout au long du mandat)

Le Maire a rappelé les principes, édicté lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2014, qui font la ligne de conduite du Conseil Municipal tout au long du mandat.

Extrait de la réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2014 : « Ce dernier [NDLR : le Conseil Municipal] déploiera son programme, présenté lors de la réunion publique du 18 février puis diffusé à chacun. Le Conseil Municipal se devra de préserver toujours le service de l'intérêt général devant les intérêts particuliers car c'est ainsi que l'on prépare l'avenir de la commune et celui des citoyens. Il faudra aussi rechercher en permanence, l'équilibre entre le souhait du citoyen et la maîtrise de la dépense publique.

Les principes relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal, sauf cas de force majeure, ont été arrêtés :

- Participation obligatoire aux réunions du Conseil Municipal
- Participation obligatoire des titulaires aux réunions des commissions
- Participation obligatoire aux manifestations organisées par la commune dont le caractère a été préalablement défini comme « obligatoire »
- Représentation obligatoire de la commune par un conseiller municipal à toute réunion de syndicats ou organismes. En cas d'empêchement il appartient au titulaire de s'assurer que le suppléant le remplacera effectivement. »

b. Examen du déploiement du référentiel précédemment explicité

Dans un objectif de progrès, le Conseil Municipal a examiné comment le référentiel a été déployé tout au long de l'année :

- Avancement du programme diffusé à la population avant l'élection.
L'avancement est bon, même si tout peut toujours être amélioré, en considérant évidemment que le programme est étalé sur six ans.
- Présentéisme aux réunions du Conseil Municipal
Le présentéisme est à hauteur de 94 % sur une moyenne de douze réunions, ce qui est une belle performance puisque cela représente une participation moyenne de plus de 10 conseillers sur 11 et que tous les motifs d'absences sont justifiés (double réunions simultanées, raisons professionnelles, maladies).
- Participation aux réunions extra-municipales
L'assiduité est bonne, il n'y a eu à priori, qu'une seule absence dans l'année. La marge de progrès réside dans le compte-rendu à faire de la part du représentant de la commune au Conseil Municipal.
- Réunion intra-municipales

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 4 sur 11
--	---------------------------------	---

Chaque Président (e) a fait un point sur sa commission (avancement du programme, recherche de nouveaux participants, ...). Concernant des nouveaux participants, deux noms ont été avancés ; les personnes seront contactées par les présidentes concernées. La participation reste également ouverte à toutes les personnes qui en expriment le souhait auprès du secrétariat, des président(e)s ou du Maire.

Le déroulé des réunions sur l'année passée est le suivant :

COMMISSIONS	PRESIDENT (E)	HABITANT (E) S DU VILLAGE	PROGRAMME	DATES DES REUNIONS
Finances et Budget	Patrick PALISSE	Sans objet	Elaboration et suivi du budget communal Suivi des mandats et titres émis	17/02/2015 24/02/2015 17/03/2015 30/03/2015
Urbanisme Travaux sur voiries	Brigitte HOOGE	Guy DELABIT Jean-Paul PIZON	Elaboration et mise en œuvre d'une solution de parking pour la salle des fêtes. Fin d'enfouissement des réseaux électriques. Recensement des chemins communaux où intervenir. Entretien de ces chemins. Suivi des réseaux secs et humides Elaboration du PLU (pour ce point la commission est étendue à l'ensemble du Conseil Municipal).	04/02/2015 12/05/2015 Réunion Dumas
Fêtes et cérémonies	Julien LACROIX	Cédric JORGE – Fernand CANDEL	Supervision des fêtes et cérémonies. Participation à l'organisation du Centenaire de la Cave Coopérative de CAVILLARGUES en 2014. Organisation des vœux du Maire. Organisation du repas des aînés. Convivialité au sein de la commune. Développement de « fête des voisins ».	03/11/2014 10/11/2014 (2 réunions en association avec la commission Culture et Occitanie)

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 5 sur 11
--	---------------------------------	---

Culture et Occitanie	Mireille ROUZAUD	Francis ROUZAUD – Anouk DELABIT – Muriel AVERSENG – Jocelyne CORTIE – Maurice BOULETIN	<p>Promotion de la culture occitane et de tout ce qui constitue l'identité des pays de langue d'Oc (signalétique en langue occitane, rapprochement avec les calendretes, initiation des enfants à l'occitan, ..).</p> <p>Renforcement de la coopération entre la bibliothèque et l'école, organisation d'expositions culturelles itinérantes, projets culturels et artistiques en lien avec l'agglo, ...</p> <p>Relations avec la bibliothèque</p>	<p>30/06/2014</p> <p>24/10/2014</p> <p>03/11/2014</p> <p>10/11/2014</p> <p>23/03/2015</p>
Vie associative	Frédéric PUGNERE	Les Présidents d'Associations	<p>Suivi de la vie de toutes les associations</p> <p>Politique générale à l'égard des associations</p> <p>Gestion de la salle des fêtes et politique d'utilisation (pour fin 2014).</p> <p>Relation avec les associations extra-communales : Pêche Tave Environnement, ABCèze, ...</p>	16/10/2014
Appel d'offres	Raphaël CHEVALARD	Sans objet	<p>Identification des besoins</p> <p>Demande et examen des devis</p> <p>Ouverture des plis</p> <p>Choix des prestataires</p> <p>Suivi des chantiers</p>	27/01/2015 (PLU)
Informatisation de la commune Téléphonie	Stéphane LHUISSIER	Jean LUXIN	<p>Informatisation de la mairie (mise en réseau des terminaux rdc et 1^{er} étage – vidéo projection et internet dans la salle du conseil). Gestion des logiciels utilisés. Contrôle des accès aux données partagées</p> <p>Informatisation de la salle des fêtes (connexion internet et vidéo projection) Amélioration du fonctionnement de l'ADSL dans le village</p> <p>Création d'un site internet communal</p>	Pas de réunion mais un programme quasi totalement réalisé

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 6 sur 11
--	---------------------------------	---

Communication	Anne LUPIAC	Anouk CONSTANT	<p>Elaboration du bulletin municipal annuel</p> <p>Information périodique de la population (réunions publiques, flyer, ...)</p> <p>Faire vivre le site internet</p> <p>Représentation en CLI Marcoule (Le Maire représente la commune)</p>	06/10/2014 05/12/2014
CCAS et aide aux aînés	Sylvie LARCHEVE QUE	Béatrice DESCHANELS	Aide aux personnes en difficultés, portage des repas à domicile, achats appareils de téléalarmes, repas des aînés à domicile pour les aînés ne pouvant se déplacer	
Sécurité Qualité et cadre de vie	Lysiane PALISSE	Karine HERMAIN	<p><u>Sécurité</u></p> <p>Sécurisation des abords de l'école, Poursuite de l'action de signalisation routière,</p> <p>Sécurité de l'aire de jeux</p> <p>Mise en place de bornes incendie supplémentaires après étude de besoin,</p> <p>Formation de secouristes,</p> <p>Elagage préventif de certains arbres de la route de l'ancienne gare</p> <p>Plan Communal de Sauvegarde (PCS)</p> <p><u>Qualité et cadre de vie</u></p> <p>Réduire les nuisances sonores tard dans la soirée des piscines notamment lors des locations saisonnières,</p> <p>Réduire la divagation des chiens et chats,</p> <p>Sécuriser le fonctionnement du surpresseur hydraulique de la Combe de Robin en cas de coupure électrique</p>	20/04/2015

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 7 sur 11
--	---------------------------------	---

Patrimoine et Environnement	Patrick PALISSE	Maurice BOULETIN - Bruno LACROIX – Francis ROUZAUD – Claude PALISSE -Jean-Marc MARTIN – Elia THORNTON – Marlène CANDEL – François BROQUIN	Conservation et valorisation de notre patrimoine Réhabilitation de la fontaine du quartier haut, mise en valeur des calvaires, mise en valeur des capitelles, débroussaillage autour des dolmens du Quinquet et du Traves de l’aven, conférence débat sur l’histoire du village, réfection toiture de l’église, plus généralement entretien des bâtiments publics, identification du patrimoine à découvrir, ... Valorisation des chemins de randonnée Gestion de la relation avec Familles Rurales et Passe-murailles Embellissement du village (fleurs, ..) Préservation de l’Environnement Mise en valeur de zones naturelles comme les berges de ruisseaux, adhésion à Pêche Tave Environnement, Relations avec ABCèze, tenue en propreté de la nature, économies d’électricité, surveillance de la station d’épuration, ... Gestion des bois communaux. Tourisme Relais de l’office du tourisme de l’agglomération, communication sur notre patrimoine	16/09/2014 xxxxx 20/09/2014 (journée du patrimoine) +Visites Patrimoine 21/03/2015 21/04/2015 (avec Cabinet CROUZET)
------------------------------------	-----------------	---	---	---

- Participation obligatoire aux manifestations organisées par la commune : le planning a été respecté
- Relation avec la population au travers :
 - De notre site internet qui fonctionne de mieux en mieux
 - Du Bulletin municipal
 - D’une Réunion publique sur le PLU qui aura lieu en fin d’année
 - Des rendez-vous du maire, dont le bilan est le suivant :

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00
	Page : Page 8 sur 11

RETOUR D'EXPERIENCE RENDEZ VOUS DU MAIRE DU 1ER AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015			
	Mardi	Autres jours	TOTAL
Particuliers	34	6	40
Entreprise	32	14	46
	66	20	Total GENERAL
	77%	23%	86

Par ailleurs le maire a présenté au Conseil Municipal la charte de l' élu local, instaurée par la loi et codifiée à l'article L.1111-1-1 du CGCT, cette charte en 6 points rappelle les principes déontologiques que les élus doivent observer : impartialité, dignité, probité, interdiction des conflits d'intérêts, obligation d'assiduité... Elle devra être lue par le Maire lors de la première réunion de l'assemblée délibérante, puis remis à chaque élu.

1. L' élu local exerce ses fonctions avec dignité, probité et intégrité
2. Dans l'exercice impartial de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, direct ou indirect, ou de tout autre intérêt particulier
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires faisant l'objet d'un examen par l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
4 Bis : Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
5. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et de ses instances au sein desquelles il a été désigné.
6. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Aussi incroyable que cela puisse paraître il semblerait que ceux qui ont voté ces principes aient du mal à respecter le 5^{ème} (voir lettre du Maire aux députés et sénateurs en ligne sur notre site).

4. TRANSFERT DE COMPETENCE RESEAU INCENDIE

Après en avoir débattu, à la demande de la Maison de l'Eau, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le transfert de la compétence « Incendie » au Syndicat. La délibération sera transmise au Syndicat.

5. DIA PESENTI - MONTI / PIN-BARRAS GILBERT ET DIA BRUNEL/BOURIGAULT-GOUZY

A l'unanimité le Conseil Municipal se prononce contre l'aliénation à la commune des biens relatifs à la DIA MONTI/PIN BARRAS.

A l'unanimité le Conseil Municipal se prononce contre l'aliénation à la commune des biens relatifs à la DIA BRUNEL/BOURIGAULT-GOUZY

6. REPRISE PARCELLE GARONNE B902

Le dossier est reporté à juin dans l'attente de la réception du titre de propriété.

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 9 sur 11
---------------------------------	---

7. AIRE DE JEUX

La décision est reportée dans l'attente de l'attribution définitive des subventions « Fonds de Concours ».

8. DELIBERATION CHEMINS COMMUNAUX POUR DDTM

La délibération est reportée à juin dans l'attente de la réponse de DDTM

9. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

9.1. Grange de l'impasse

A l'unanimité du Conseil Municipal, le prix est fixé à 55 000 €. Les frais de notaire sont à charge de l'acquéreur. Une publicité par voie d'affichage et site internet sera faite du 18 mai au 18 juin. Le dépouillement des offres, qui doivent être transmises à la mairie par mail, courrier ou remise en mains propres, aura lieu après le 18 juin. En cas d'offres multiples un appel au plus offrant sera lancé.

La grange peut être visitée sur rendez-vous (prise de rendez-vous auprès du secrétariat par téléphone ou mail).

9.2. Relations gendarmerie

Le Maire à fait le point deux dossiers en cours concernant la commune.

9.3. Permis de Construire

Un courrier recommandé a été transmis par le Maire à la DDTM lui demandant d'instruire le permis BOURRIGAULT – GOUZY ; la DDTM s'appuyant sur une lettre du Préfet de 2014, spécifiant que pour les permis ne présentant pas d'enjeux particuliers la commune analysera, seule, la demande de permis, a pour l'instant refusé l'étude de ce permis. Réponse en attente.

9.4. Commerce de proximité

Une demande pour la vente de boisson et nourriture en camion ambulant de juin à Aout 2016, à la Grand Terre le vendredi en soirée a été faite auprès de la commune.

Le même demandeur a demandé une autorisation de vente de plats à emporter le vendredi soir sous la place du village de septembre 2015 à juin 2016.

Le Conseil Municipal approuve cette demande à l'unanimité avec la restriction de ne pas exercer ces commerces les jours ou les associations organisent des manifestations.

Une délibération sera produite lors du Conseil Municipal de juin sur la base d'une convention.

9.5. Chasse à la glu

Le Maire informe que deux sénateurs ont répondu qu'ils soutenaient la demande du Maire (courrier en ligne sur notre site).

9.6. Fête de la cerise à St Pons la Calm

Le Conseil Municipal est invité.

9.7. Chantier Passe Muraille

Le chantier devrait se terminer fin juin.

9.8. Réfection des chemins et ouvrages

Le chemin de Pelouzet ainsi que celui du clos du Jacques ont été refaits.

9.9. Découverte de la Grotte de Maurice

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 10 sur 11
--	---------------------------------	---

Une visite découverte (Quartier du Grand Clos) aura lieu le 19 mai à partir de 15 heures. Le Conseil Municipal ainsi que toutes les personnes intéressées peuvent y participer.

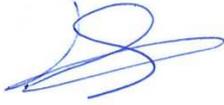
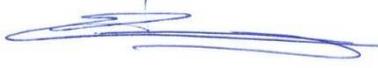
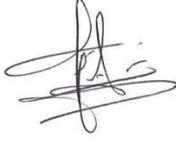
9.10. Cérémonie du 8 mai

Le Conseil Municipal réfléchira sur l'éventuelle organisation d'une cérémonie pour le 8 mai 2016.

**COMPTE RENDU
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 11 sur
11

Raphaël CHEVALARD	
Michèle HOOGE	
Julien LACROIX	
Sylvie LARCHEVEQUE	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	